



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE SEANCE

SEANCE DU 31 AOUT 2023 à 20H30

Présents : M. CUSSO Gérard, M. PEHEAA Jean-Christophe, Mme MAILLE Julie, M. MATHIEUX Thierry, M. PELANNE Charles.

Procuration:

Absent:

Excusés : M. PEHEAA Jean-Philippe, M. PONSAN Nicolas

Secrétaire de séance : Mme MAILLE Julie

Président de séance : M. PELANNE Charles

Délibération 11-2023 – Logement communal dit de l'Ecole – Choix des locataires

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement « école » situé chemin de la Mairie est vacant. Des travaux de rénovation énergétiques ont été réalisés dans le logement pendant cette vacance. Les travaux étant terminés il propose aux conseillers de se prononcer sur les futurs locataires.

Il soumet à l'assemblée plusieurs candidatures et fait lecture du projet de convention à conclure avec les futurs locataires.

Il invite le Conseil Municipal à fixer le montant du loyer correspondant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE la location pour une durée de trois ans à compter du 18 septembre 2023, du logement dit « école » situé à Mont-Disse, à Audrey GIBERT et Yohann CALVET.

FIXE le montant mensuel du loyer à 620,00 €.

PRECISE qu'une caution équivalente à un mois de loyer devra également être versée séparément, à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dès la signature du contrat de location

PRECISE que le loyer est payable mensuellement à terme échu.

APPROUVE les termes du projet de bail PALULOS tel qu'il lui est présenté par le maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec les futurs locataires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Maire
Charles PELANNE

Le secrétaire de séance
Julie MAILLE